

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

RAPPORT DE MISSION

ATELIER RÉGIONAL DU PROGRAMME D'APPUI A LA STRATEGIE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ MARITIMES EN AFRIQUE CENTRALE (PASSMAR)



POINTE-NOIRE (RÉPUBLIQUE DU CONGO), du 11 au 13 OCTOBRE 2021



INTRODUCTION

Sur invitation de la Commission de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) a participé, du 11 au 13 octobre 2021 à l'Hôtel Atlantic Palace de Pointe-Noire en République du Congo, au premier atelier régional du Programme d'Appui à la Stratégie de Sûreté et de Sécurité Maritimes en Afrique Centrale (PASSMAR).

Cet atelier régional du PASSMAR, organisé avec l'appui de l'Union européenne (UE), avait pour but de :

- Informer les participants sur l'existence du PASSMAR ;
- Présenter son contenu et décrire le contexte de son élaboration ;
- Présenter les mécanismes et les acteurs de sa mise en œuvre ;
- Surtout élaborer et adopter le plan de travail pour l'année 2021/2022.

Ont participé aux travaux de cet atelier, les délégués des États Membres de la CEEAC ci-après :

- République d'Angola ;
- République du Burundi ;
- République du Cameroun ;
- République Centrafricaine ;
- République du Congo ;
- République Gabonaise ;
- République de Guinée Équatoriale ;
- République Démocratique du Congo ;
- République Démocratique de Sao Tomé et Principe ;
- République du Tchad.

Y ont également pris part, les délégués des institutions et structures ci-dessous :

- L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) ;
- La Délégation de l'Union Européenne au Gabon pour la Guinée Equatoriale, Sao Tomé e Principe et la CEEAC ;
- La Délégation de l'UE en République du Congo ;
- La Commission de la CEEAC ;
- Le Centre Interrégional de Coordination (CIC) ;
- Le Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC) ;
- Le Centre Multinational de Coordination (CMC) de la Zone D ;
- La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
- La Commission du Golfe de Guinée (CGG) ;
- La Société civile ;
- Le Secteur privé ;
- DAI Global - Human Dynamics.



La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) était représentée par Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA, Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation.

1. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions de :

- Son Excellence Madame l'Ambassadrice Rosario BENTO PAIS, chef de la Délégation de l'Union Européenne au Gabon, pour Sao Tomé e Príncipe et la CEEAC (en visioconférence) ;
- Son Excellence Monsieur Mangaral BANTE, Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité, représentant Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO, Président de la Commission de la CEEAC ;
- Son Excellence Monsieur Alexandre Honoré PAKA, Préfet du Département de Pointe-Noire.



Ces allocutions ont fait ressortir l'importance de la sécurité maritime pour la région et pour l'Union Européenne, en raison de la recrudescence de la piraterie dans le Golfe de Guinée. En effet, douze ans après le Protocole de Kinshasa, la piraterie demeure une menace majeure,



entraînant des conséquences directes et indirectes sur la sécurité, l'économie et l'environnement.

Les intervenants ont souligné l'importance du Programme et l'espoir qu'il suscite dans sa contribution attendue aux efforts consentis pour lutter contre l'insécurité maritime en Afrique centrale.

Ils ont mis un accent particulier sur son caractère communautaire et la nécessité d'associer les bénéficiaires dans la définition des activités à conduire sur le terrain, à l'effet d'une prise en compte effective de leurs besoins.

Ils ont formulé le vœu de voir les Etats membres et les autres bénéficiaires, s'approprier de son contenu afin d'en garantir un impact réel dans sa mise en œuvre.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de l'Atelier ont consisté, d'une part, en des exposés généraux en sessions plénières et, d'autre part, en des analyses approfondies des objectifs stratégiques du Programme au sein des groupes thématiques constitués pour la circonstance.

Les exposés en sessions plénières ont d'abord décrit la situation actuelle de l'insécurité maritime dans le Golfe de Guinée en général et en Afrique centrale en particulier, avant de présenter le Programme dans sa globalité.



2.1. Situation de l'insécurité maritime dans le Golfe de Guinée

Le Directeur Exécutif du Centre Interrégional de Coordination (CIC) a rappelé la situation actuelle de l'architecture de Yaoundé et précisé l'importance, pour la CEEAC, de rendre



opérationnel le CMC de la zone A (Angola, Congo et RD Congo). Il a insisté sur la nécessité, pour les États, de fournir le personnel et les crédits nécessaires à la bonne marche des institutions de l'ensemble de l'architecture.

Il a rappelé les deux principales tendances relevées ces dernières années par le CIC :

- L'augmentation du nombre d'enlèvements et d'attaques, de plus en plus loin des côtes ;
- Le nombre d'attaques en baisse depuis le début de l'année 2021, tendance qui reste à confirmer.

Sur le plan juridique, il a insisté sur la nécessité pour les États de faire un effort d'appropriation des conventions déjà ratifiées. Il a souligné que l'opérationnalisation de l'architecture dépendait aussi de la formation et de l'entraînement.

2.2. Situation de l'insécurité maritime en Afrique centrale

Le Directeur du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC) a présenté la situation sécuritaire actuelle et ses perspectives dans l'espace maritime de la CEEAC, confirmant la situation exposée précédemment par le CIC.

Plusieurs cas d'incidents récents illustrent la qualité des réponses et le rôle essentiel de coordination du CRESMAC dans le déroulement des opérations et la résolution des problèmes. Par ailleurs, le CRESMAC assure sa mission auprès de la CEEAC de mise en œuvre de la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer.

De même, la récente décision portant reconnaissance du CRESMAC comme Institution spécialisée rattachée à la Commission de la CEEAC renforce son statut et ses prérogatives tant dans la coordination des CMC des zones A et D, que dans l'action d'harmonisation des équipements et des procédures, y compris les formations et les textes juridiques.

2.3. Aperçu général du PASSMAR

Le Représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Gabon (pour Sao Tomé et Principe et la CEEAC - DUE Libreville) a d'abord rappelé la genèse du programme. Ensuite, il a souligné que les résultats étaient attendus en termes d'accompagnement et d'appui, pour le renforcement des capacités et l'amélioration des processus.

À cette fin, il a donné des précisions sur les budgets alloués à ces nombreuses actions. Le budget de l'UE cadre, d'une part, au principe d'une gestion directe à laquelle est rattachée l'Assistance Technique (AT) et, d'autre part, au principe d'une gestion indirecte à laquelle se rattachent les missions de l'ONU DC.

Ces actions s'inscrivent dans un calendrier qui se définit par la fin du contrat pour l'ONU DC et le DAI en 2023, suivie d'une phase de clôture jusqu'en 2026.

Il a insisté sur la nécessité d'une appropriation du PASSMAR par les États Membres et les bénéficiaires. Il s'agit pour la Communauté et ses partenaires d'accompagner les nombreux



efforts consentis par tous les acteurs concernés afin de lutter contre des menaces toujours persistantes et préoccupantes pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le Golfe de Guinée.

2.4. Présentation du PASSMAR, volet « adaptation des textes »

Le Représentant de l'ONUDC a précisé que la mission de l'ONUDC s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique 2, à savoir l'adoption des cadres législatifs et des règlements maritimes nationaux ainsi que le renforcement de la mise en œuvre des lois.

Les institutions concernées par cette mission sont les Ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Sécurité à travers les autorités chargées de l'application de la loi maritime et des services de poursuites.

L'ONUDC a pu mettre en œuvre des évaluations juridiques et formuler des recommandations sur des lois nouvelles ou améliorées. Les experts de l'ONUDC ont ainsi pu entamer un suivi de la réforme juridique existante en matière de piraterie et de criminalité maritime. Les recommandations ont été transmises aux autorités des pays concernés. Une ébauche de plan d'action et de programme de formation a été rédigée pour l'Angola et Sao Tomé e Príncipe.

D'autres activités ont été mises en œuvre avec l'aide de partenaires (Interpol, SWAIMS...) au profit des quatre pays pilotes (Angola, Cameroun, Gabon, Sao Tomé e Príncipe) : ateliers juridiques, procès fictif, plate-forme d'apprentissage en ligne.

Par ailleurs, la participation aux exercices maritimes organisés dans le Golfe de Guinée est privilégiée afin de poursuivre les mises en situation des acteurs.

2.5. Présentation du PASSMAR, volet « gouvernance maritime »

Le Chef de l'équipe d'assistance technique (AT), a présenté le rôle de cette composante, chargée de la mise en œuvre des :

- Objectifs spécifiques I : la gouvernance maritime et la maîtrise des espaces maritimes dans le Golfe de Guinée sont renforcées ;
- Objectifs spécifiques 3 : l'implication accrue de la société civile et du secteur privé dans le processus de politique maritime intégrée est facilitée et coordonnée.

Cette composante est mise en œuvre par un consortium dirigé par la société DAI Global — Human Dynamics, avec la société DCI, dans le cadre d'une gestion directe de la DUE Libreville.

En raison d'une passation tardive des marchés, les activités réalisées par l'AT se sont limitées jusqu'ici à l'ébauche d'un état des lieux du volet institutionnel de la gouvernance maritime au sein de la CEEAC. La réunion du 10 août 2021 à la Commission de la CEEAC a marqué le début des activités de l'AT, qui s'est consacrée à l'issue à la préparation du Comité de pilotage.



Cette série de présentation a été suivie d'un temps d'échange, qui a montré le vif intérêt des participants pour les multiples aspects de la sécurité maritime et a permis d'anticiper sur les travaux des ateliers à venir.

3. TRAVAUX DES GROUPES

Les participants ont été répartis en trois (3) groupes, correspondant aux objectifs spécifiques (OS) du Programme:

- Groupe I : OS 1 - La gouvernance maritime et la maîtrise des espaces maritimes dans le Golfe de Guinée sont renforcées.
- Groupe 2 : OS 2 - Les cadres législatifs et réglementaires nationaux sont adaptés et l'application des lois est renforcée.
- Groupe 3 : OS 3 - L'implication accrue de la société civile et du secteur privé dans le processus de politique maritime intégrée est facilitée et coordonnée.

Trois séances de travail ont été organisées au sein des groupes, afin d'échanger sur l'objectif spécifique concerné. Sur base des exposés et de la Convention de financement du Programme, il était question, dans un premier temps de recueillir les attentes et les besoins des participants, puis dans un deuxième temps d'élaborer un projet de plan de travail du PASSMAR pour les 12 mois à venir (exercice 2021-2022).

À l'issue, les travaux des différents groupes ont fait l'objet d'une restitution en séance plénière, à l'occasion de laquelle ils ont été discutés et enrichis à l'occasion de fructueux échanges.

3.1. À l'issue des travaux du groupe 1, les activités suivantes ont été proposées :

- La conduite, sous la supervision de la CEEAC, d'un état des lieux des pays et des centres régionaux de l'architecture de Yaoundé (CIC CRESMAC, CMC). Le but est d'effectuer un diagnostic institutionnel de la gouvernance maritime afin de disposer d'une vision commune réactualisée de la situation.
- La mise à jour du cadre logique et l'élaboration d'un plan d'action adapté à la situation et aux besoins du moment, en adéquation avec le plan d'action du COPIL d'octobre 2021.
- La mise à jour de la Stratégie de sécurité maritime de la CEEAC. Elle devra prendre en compte la situation spécifique des pays enclavés, ainsi que celle des eaux continentales.
- L'appui à l'opérationnalisation du CMC de la zone A. Le PASSMAR apportera son appui à l'organisation d'une réunion des chefs d'état-major des marines des trois (3) pays de la zone A.
- L'appui à l'organisation d'une réunion annuelle des directeurs des trois (3) principaux centres de l'Architecture de Yaoundé (CIC, CRESMAC et CRESMAO).



- L'appui à la définition des relations entre la Commission et les Institutions spécialisées de la CEEAC dans le secteur maritime, plus spécifiquement les relations entre le CRESMAC et la COREP.

3.2. Les travaux du deuxième groupe s'inscrivent dans le cadre de l'Objectif Spécifique 2 :

L'Objectif Spécifique 2 a trait à l'adaptation des cadres législatifs et réglementaires nationaux ainsi qu'au renforcement de l'application des lois. Sa mission était de dégager un consensus sur les priorités du programme et d'intégrer les préoccupations des bénéficiaires dans les plans de travail.

Les contributions pertinentes des différents membres ont permis de dégager un consensus sur différents points :

- Sur l'adaptation des cadres législatifs et juridiques, les participants ont proposé:
 - L'évaluation de ces cadres dans les pays où l'exercice n'a pas encore été mené ;
 - L'élaboration des législations communautaires qui faciliterait une compréhension commune des risques et une approche coordonnée de la répression ;
 - L'internalisation des conventions internationales et communautaires.
- Sur l'appui du COPIL aux pays qui ont des réformes juridiques en cours pour s'assurer de la conformité des projets aux standards internationaux. A cette fin, le COPIL pourrait être chargé du suivi de l'harmonisation des lois dans les pays, avec des évaluations périodiques des situations dans les différents Etats. A l'instar de l'évaluation par les pairs au niveau du GABAC (Groupe d'Appui à la lutte contre le Blanchiment d'Argent en Afrique centrale), le dispositif des États pourrait être suivi périodiquement et des mesures correctives proposées.
- Sur le renforcement de l'application des lois, il a été suggéré :
 - La création de juridictions spécialisées en matière maritime dans les États, tel que le prévoit déjà le Code de la Marine Marchande de la CEMAC ;
 - La formation des acteurs de la chaîne pénale a été identifiée comme action prioritaire, avec la conduite d'exercices de collecte des éléments de preuve en mer et l'organisation de procès fictifs ;
 - Le renforcement des capacités matérielles des juridictions a également été évoqué, avec notamment la dotation en équipements divers, dont du matériel de vidéoconférence.

Au niveau national, le COPIL pourrait disposer de points focaux institutionnels.

Le COPIL pourrait rechercher des partenariats susceptibles de promouvoir l'économie bleue.

Par ailleurs, la possibilité de s'orienter vers des accords de transfert, en cas d'acte de piraterie maritime dans les eaux internationales, a été évoquée.



3.3. Les travaux du groupe 3 ont mis l'accent sur l'Objectif Spécifique 3 :

L'Objectif Spécifique 3 du Programme traite de la facilitation et de la coordination de l'implication accrue de la société civile et du secteur privé dans le processus de politique maritime intégrée.

Il s'est agi d'identifier les principaux domaines dans lesquels l'action des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé pouvait être la plus pertinente. Dans ce cadre, les domaines stratégiques suivants ont été retenus, à savoir :

- Un état des lieux pour identifier les Organisations de la société civile et du secteur privé (OSC) et avoir une cartographie précise des acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine maritime en Afrique centrale ;
- La sensibilisation et le plaidoyer auprès des parties prenantes ;
- Le renforcement des capacités et la formation des acteurs ;
- La coopération et l'échange des bonnes pratiques.

A l'issue des réflexions menées, les activités suivantes ont été proposées:

- L'établissement d'une base de données sous régionale et des registres nationaux des OSC et des acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine maritime.
- La conduite d'une campagne de sensibilisation à l'échelle sous-régionale à l'intention des institutions qui constituent l'architecture de sûreté et de sécurité maritime en Afrique centrale, conformément aux décisions issues du processus de Yaoundé, ainsi que la conduite des campagnes nationales de sensibilisation des organes intervenant dans l'Action de l'État en Mer.
- L'organisation des ateliers de formation, le financement des petites entreprises locales ainsi que la conduite des études spécifiques sur des thématiques d'intérêt commun comme le transport, l'environnement, la pêche, l'économie bleue, le transit, le tourisme maritime, etc.
- L'appui à la création des réseaux nationaux d'OSC et d'acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine maritime ainsi que la mise en place d'un réseau sous régional.

Les projets de plans de travail détaillés figurent en annexe.

4. PRESENTATION DU PROJET DE DECISION PORTANT CREATION DU COPIL DU PASSMAR

Afin de permettre aux participants de s'imprégner du fonctionnement du Comité de Pilotage du PASSMAR tel que prévu dans la Convention de financement entre la CEEAC et l'Union Européenne, le projet de décision portant création et fonctionnement dudit Comité a été présenté aux participants pour contributions.



Les participants ont proposé que le document préparé par l'Unité de gestion du projet soit d'abord soumis à la Direction des Affaires juridiques de la Commission de la CEEAC pour compétence avant un examen par les Etats Membres en vue d'obtenir leurs observations.

5. QUELQUES OBSERVATIONS OU PREOCCUPATIONS POUR LE SUIVI

Au regard des débats ayant suivi les exposés et des débats au cours des travaux en groupe, il y a lieu de mettre en évidence quelques six (6) préoccupations qui méritent un suivi dans l'avenir :

- Les pays de l'Afrique Centrale sont appelés à mettre en place un mécanisme opérationnel et durable de financement de leurs institutions régionales, notamment pour la CEEAC et ses Institutions Spécialisées, pour toutes les autres institutions impliquées dans la gouvernance maritime (CRESMAC/CMC, CIC, CGG, ...).
- Jusqu'à ce jour, la CEEAC n'accorde qu'une subvention à ses Institutions Spécialisées. Etant donné que cette subvention est symbolique et très en deçà de leurs besoins, elles sont obligées de recourir aux contributions statutaires annuelles des Etats pour couvrir leur budget. En fait, le budget de la CEEAC devrait inclure la totalité des budgets de ses Institutions Spécialisées.
- Tenant compte de persistance de l'insécurité maritime et de la montée des actes de piraterie, des vols à main armée, des prises d'otage et de pêche INN, il est plus que temps que la sous-région se dote des moyens pour la mise en œuvre de sa stratégie régionale de gouvernance maritime.
- Pour plus d'efficacité, la stratégie régionale de gouvernance maritime devra inclure toutes les institutions et administrations impliquées dans l'Action de l'Etat en Mer, tout en définissant clairement les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante.
- Pour les prochaines étapes du processus d'amélioration et de renforcement de la gouvernance maritime, il conviendra de tenir compte :
 - des équipements des structures en charge de l'AEM ;
 - du budget de fonctionnement de ces structures ;
 - du renforcement des capacités des personnels techniques de ces structures.
- Les pays non côtiers restent solidaires en matière de gouvernance maritime parce qu'ils sont également concernés par les conséquences de l'insécurité maritime, celle-ci devant impacter négativement leurs économies par la perturbation des importations et des exportations.



CLOTURE DE L'ATELIER

La cérémonie de clôture a été présidée par SEM le Préfet du Département de Pointe-Noire et a enregistré l'intervention en ligne du Président de la Commission de la CEEAC et celle du Premier Conseiller d'Ambassade de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo.

Ouverts le 11 octobre 2021 à 09h00, et après adoption du présent rapport à l'unanimité, les travaux de l'atelier régional sur le PASSMAR, marquant le lancement officiel du Programme, ont été clôturés le 13 octobre 2021 à 12h00.

Fait à Pointe Noire, le vendredi 15 octobre 2021

Emmanuel SABUNI KASEREKA
Administrateur au Développement des Pêcheries
et à la Programmation. –



ANNEXE 1 : Visite du Centre Régional de Sécurité Maritime de l’Afrique Centrale (CRESMAC)

Son Excellence Monsieur Mangaral BANTE, Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité, avait mis en profit son séjour à Pointe-Noire pour visiter le siège du CRESMAC. Cette visite avait eu lieu le 14 octobre 2021, de 10 heures à 12 heures. Il était accompagné par les cadres de la CEEAC et ceux des institutions spécialisées.

Au regard des images ci-après, deux temps forts avaient marqué cette visite : une séance de travail au cours duquel les responsables du CRESMAC avaient présenté leur institution et une présentation du fonctionnement de la salle d’opérations et de veille.



